

Service numérique d'images / Archives photographiques

L'offre Internet du Bundestag allemand s'enrichit dès à présent d'un nouveau service. Veuillez lire les conditions d'utilisation suivantes avant d'utiliser les photographies.

En cliquant au bas du texte sur *J'accepte*, vous acceptez ces conditions et accédez directement au Service numérique d'images / Archives photographiques.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

Bundestag allemand, Administration, Archives parlementaires / Service ID 2, tél. +49 (0) 30-227 35502

Conditions d'utilisation

1. Le Bundestag allemand a acquis tous les droits d'utilisation de la part des auteurs des photographies numériques, sauf mention contraire figurant p. ex. dans les informations accompagnant la photographie.
2. Les informations accompagnant la photographie et les restrictions d'utilisation et d'exploitation qu'elles contiennent doivent être observées. L'utilisateur répond des dommages résultant de l'inobservance de ces dispositions. Il libère à cet effet le Bundestag allemand de toute réclamation provenant de tiers.
3. Les photographies peuvent être en principe téléchargées gratuitement et utilisées dans le cadre de la fourniture d'informations sur l'activité parlementaire aux fins suivantes :
 - Publications dans la presse
 - Publications dans des médias imprimés
 - Publications dans des films ou à la télévision
 - Publications en ligne ou multimédiasToute autre utilisation à des fins commerciales, en particulier à des fins publicitaires, est prohibée.
4. L'utilisateur doit effacer les photographies numériques immédiatement après leur utilisation. L'enregistrement électronique de données iconographiques aux fins d'un archivage personnel est prohibé.
5. Toute modification ou manipulation des photographies numériques autre que la correction des couleurs, le découpage ou la réduction des dimensions n'est autorisée qu'avec le consentement préalable écrit des services du Bundestag allemand. De même, la photographie numérique ne peut être publiée dans un contexte dépourvu de sens.
6. Toute déformation de l'œuvre protégée par des droits d'auteurs - image, texte ou toute autre forme - au moyen, p. ex., de la rephotographie, de la falsification graphique, de la photocomposition ou à l'aide d'instruments électroniques est prohibée. L'utilisateur est responsable du texte de la légende.

7. La presse, en particulier, est tenue au respect des principes de la publication du Conseil allemand de la presse (Code de la presse). Le consentement à l'utilisation du matériel iconographique n'implique pas que les personnes photographiées, les propriétaires des droits sur les œuvres photographiées ou les propriétaires de marques ou autres droits d'auteur aient donné leur consentement à une diffusion publique de leur image. Le cas échéant, il revient à l'utilisateur d'obtenir les consentements nécessaires de la part de tiers. L'utilisateur doit respecter le droit à l'intégrité physique et morale, les droits d'auteurs, les droits des marques et autres droits de protection des personnes, œuvres, objets ou signes photographiés. En cas de violation de ces droits, l'utilisateur sera seul responsable du dédommagement de tiers éventuels.
8. Le Bundestag allemand se réserve le droit d'enquêter sur les soupçons d'utilisation abusive ou sur une violation significative des présentes conditions d'utilisation.
9. En cas d'utilisation de photographies numériques, il y a lieu de mentionner comme source "Bundestag allemand / nom du photographe ou nom de l'agence". Ceci vaut également pour les publications électroniques (p. ex. sites internet). Pour les publications imprimées, un exemplaire justificatif doit être envoyé gratuitement et sans que cela soit demandé aux archives parlementaires du Bundestag allemand, à l'adresse suivante :

Deutscher Bundestag, Parlamentsarchiv, Referat ID 2, Platz der Republik 1, 11011 Berlin